

Compte-rendu réunion extraordinaire FDE mardi 9 février 2021

Présents :

Mme Aguergaray, M. André, Mme Atangana, Mme Bernard, M. Bèvre, Mme Chauveton, Mme Clouteau, Mme Cormier, Mme Fauconnier, Mme Grossin, Mme Jannin, Mme Jublot, Mme Morzadec, M. Oda, Mme Poussin, Mme Ripet, Mme Saunier, Mme Sylvain, Mme Vusbaumer.

Séance ouverte à 12h30 et animée par Mmes Morzadec et Chauveton.

Mme Morzadec rappelle que les démissions de M. André et de Mme Rêteux, respectivement Président et Trésorière de l'association, sont plutôt abruptes et non conformes.

En sa qualité de secrétaire, Mme Morzadec représente un tiers des membres du bureau, elle peut par conséquent conformément aux statuts convoquer une AG extraordinaire afin d'élire un nouveau bureau pour finir l'année.

Comment faire cette AG afin de permettre au plus grand nombre d'y participer, notamment les parents : en présentiel, en distanciel, un mélange des deux ? La question est posée.

Se pose le problème de la signature pour les moyens de paiement. Dossiers, chéquier, caisse ont été déposés dans un casier. Mme Morzadec et Mme Chauveton ont remis les moyens de paiement à Mme Galli, gestionnaire du collège pour plus de sûreté. Mme Galli a demandé à Mme Rêteux de les reprendre, sans réponse.

Les statuts sont à réviser car ils sont inexacts, ils annoncent la création de l'association en 1962 au lieu de 1982.

Comme il n'y a pas d'enregistrement des membres du bureau en préfecture depuis bien avant 2020, il est possible que l'association n'existe plus légalement.

Seuls les enregistrements à la banque ont été faits régulièrement.

Il y a un flou juridique à régler.

Il faut convoquer une AG pour régler ces problèmes.

On y élira un nouveau bureau pour fonctionner jusqu'en septembre où l'AG ordinaire procédera à l'élection normale du bureau pour l'année scolaire 2021-2022.

Des problèmes urgents se posent : il faut identifier les dépenses à engager.

- Aucune transmission n'a été faite puisque les documents n'ont pas été remis en mains propres. Seule la trace d'un achat de mangas pour le CDI a été trouvée.
- On a des relevés récents de débits pour des fournitures pour les élèves et un remboursement de dépense pour l'atelier couture.
- Le concours Kangourou géré par Mme Clouteau : le collège, via Mme Galli, va prendre le relais en réglant la trentaine d'euros nécessaire à l'inscription des élèves afin d'éviter à Mme Clouteau d'avancer l'argent.
- Le Big Challenge géré par Mme Chauveton qui se propose de faire un chèque dans la mesure où un chèque institutionnel n'est pas exigé. Mme Fauconnier précise que le collège peut avancer la somme si nécessaire.

- Le financement de costumes pour le spectacle de Mme Ripet : Mme Ripet précise que ce n'est qu'un accord oral passé avec le Foyer.

M. André dit qu'il n'y a pas d'autres documents à trouver puisque les enseignants ne remplissent pas les demandes officielles de subvention délivrées à chacun en début d'année.

Mme Ripet remercie M. André pour tout le travail accompli et rappelle que cela satisfaisait tout le monde de profiter de son travail.

Mme Morzadec propose la rédaction d'un règlement intérieur pour statuer des différentes commissions afin de répondre à la question : Qui fait quoi ?

Mme Fauconnier rappelle qu'il faut remercier M. André et Mme Rêteux pour le travail accompli. Elle félicite Mmes Morzadec et Chauveton de se plonger dans les statuts.

M. André rappelle que cette situation est un mal pour un bien et que chacun peut participer au travail.

Il y a au Foyer des points lourds à gérer mais importants car ce sont des sources de financement dont nous avons besoin :

- Les photos
- La vente de chocolats et de bulbes
- Les kits de fournitures scolaires. A ce propos, Mme Morzadec rappelle que les parents doivent y participer car c'est avant tout pour eux.
- Il y a le jardin pédagogique : la convention actuelle, dont la validité est questionnée par l'absence de déclaration en préfecture des différents bureaux depuis plusieurs années, fait porter une trop grande responsabilité au Foyer des élèves. Il faudrait la remplacer par une convention tripartite qui engage le collège et le Foyer car ils sont parties prenantes des activités qui y sont liées.

M. André rappelle que ce jardin apporte une plus-value au collège et que les accords passés avec la Mairie ont peut-être permis l'obtention de subventions, notamment pour le voyage en Alsace.

M. André aurait aimé que le poulailler soit installé dans le collège mais ce n'était pas possible alors, le département comme la direction de l'établissement ayant refusé d'en prendre la responsabilité.

Mme Chauveton rappelle qu'il faut que nous puissions fonctionner de manière sereine.

Mme Morzadec rappelle que des réunions de bureau, comme elle l'avait demandé, auraient pu avoir lieu.

Il faudra des candidats pour remplir les fonctions de président, de trésorier et de vice-président et vice-trésorier. Mme Morzadec réaffirme que la masse de travail abattu par M. André était énorme.

M. André confirme et rappelle les responsabilités juridiques du Président et du Trésorier.

Mme Morzadec précise à nouveau qu'il faut nommer d'autres responsables puisqu'il y a eu démission. La situation présente justifie la nécessité des doublons prévus dans les statuts : vice-président, vice-trésorier, secrétaire adjoint.

Il faut absolument clarifier les fonctions de chacun et se mettre d'accord au départ pour dire qui fait quoi. Il faut mettre en place des commissions en fonction des projets et nommer ou élire des personnes pour travailler dans ces commissions. Les membres des commissions peuvent être des enseignants, des parents, des élèves, éventuellement des membres du bureau s'ils le souhaitent.

Mme Fauconnier admet que ce sera peut-être moins bien fait ou du moins fait différemment mais qu'il faut laisser faire.

Mme Chauveton déclare que s'investir, c'est s'engager. Il faut éviter que certains foncent sans engagement réel. Quand on s'inscrit dans une commission, on mène à bout son projet.

Mme Morzadec précise que les commissions peuvent ouvrir ou fermer selon la volonté des gens. S'il n'y a pas de volontaires pour mener à bien un projet, on l'abandonne.

Mme Vusbaumer dit que si on laisse de la place aux gens, ils la prendront. Il faut aussi investir davantage les élèves, qui peuvent très bien trier les bons de commandes par exemple.

M. André rappelle que les élèves participaient à la réalisation des paquets de livraison (chocolats, bulbes, etc...) entre autres.

Mme Morzadec lit l'article 2 des statuts qui explicite les finalités du Foyer.

Mme Fauconnier rappelle qu'il va falloir clarifier les statuts et les rôles du Foyer et du CVC qui sont deux choses différentes.

Mme Chauveton précise qu'il y a une porosité mais pas dans l'action.

Le bureau n'a pas pouvoir de décision, c'est l'AG. Le bureau prépare les rapports annuels, contrôle le travail des commissions...

Mme Vusbaumer dit qu'il faudrait un ordre du jour à l'AG pour permettre l'émergence de nouveaux projets, notamment de la part de parents d'élèves qui peuvent être force de propositions.

Mme Jublot évoque la boîte à idées.

Il faut rédiger un règlement intérieur pour assurer un bon fonctionnement.

M. André dit que le FSE, ce doit être donnant donnant : tout le monde veut en profiter mais peu s'y investissent.

Mme Fauconnier dit non. Tout le monde aura la responsabilité des commissions.

M. André répond que tout était à conduire.

Mme Chauveton prend la parole pour réaffirmer qu'un autre mode de fonctionnement est possible et souhaitable.

Il y a nécessité de clarifier la situation notamment vis-à-vis de la Préfecture, ne serait-ce que pour pouvoir changer de banque, au besoin.

Mme Morzadec va préparer un vade-mecum pour une transmission de relais.

M. André est d'accord et rappelle que les comptes sont d'équerre, ils sont sains. Tous les documents sont répertoriés depuis dix ans.

Mme Morzadec aurait aimé en tant que secrétaire membre du bureau apparaître sur les derniers documents émis.

Pour l'AG extraordinaire, on propose que certains soient présents au collège avec un lien zoom pour permettre à un maximum de gens, parfois inquiets au vu de la situation sanitaire, d'assister à la réunion. Mme Fauconnier propose qu'on emprunte le compte zoom du collège.

La date retenue est le jeudi 11 mars à 18h15.

Il faudra fixer un ordre du jour :

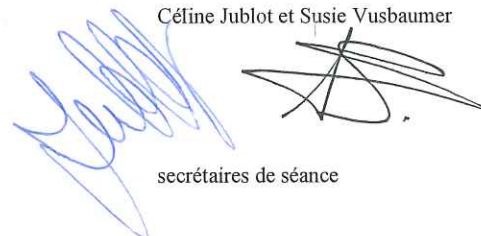
- Nouveau bureau
- Commission fournitures
- Commission photos

Mme Chauveton rappelle que les commissions vont travailler et que le rôle du bureau est de garder un œil sur le travail fait.

Il nous faut trouver le n° de récépissé. (Mme Galli peut nous y aider car elle connaît ce problème). Mme Morzadec va contacter la Préfecture pour savoir comment le récupérer.

Séance levée à 13h45

Céline Jublot et Susie Vusbaumer



secrétaires de séance

Cécile Morzadec



secrétaire du foyer
présidente de séance

Pour le Foyer des élèves,
le 11/02/2021